

Directives de la direction des concours

Les Prescriptions de concours des CSS jeunesse, édition 2024 s'appliquent.
La direction des concours publie en outre les directives suivantes:

1 Déroutement de la compétition

- 1.1 Les heures de passage et les places de concours sont indiquées sur le site internet www.smvjugend.ch.
- 1.2 Annonce des sociétés
Il n'y a pas de poste d'annonce centralisé pour le concours.
Les sociétés se tiennent prêtes dans la zone de préparation impartie 15 minutes avant le début de la compétition. La société est accueillie par le chef de place / la direction de concours et accompagnée sur la place de compétition
- 1.3 Musique
Tenir prêt en cas d'urgence le support sonore de remplacement dûment étiqueté en format mp3 (USB). L'étiquette doit comporter, l'heure de départ, le nom de la société, la discipline et la catégorie.
Il n'est pas nécessaire de déposer le support sonore de remplacement.
- 1.4 Il n'y a pas d'essai de musique.
- 1.5 Seuls les gymnastes en lice et les fonctionnaires sont autorisés à pénétrer sur les installations de concours.
- 1.6 Le moniteur doit signer la fiche de notes dans les 20 minutes suivant la fin de la compétition (sauf les finales) au poste d'évaluation correspondant. Aucune information n'est communiquée sur les notes.
- 1.7 Finale de la catégorie M17
 - L'ordre de passage des finales sera annoncé par le speaker.
 - Réunion obligatoire de tous les moniteurs des finalistes. L'heure et le lieu sera annoncé sur place. Faites attention aux indications du speaker.
 - Les sociétés se tiennent prêtes dans la zone de préparation impartie 10 minutes avant l'entrée en scène.
 - Les sociétés en retard ne sont pas admises à la finale.
 - Gymnastique aux agrès: Echauffement en bloc selon les instructions du chef de place.
Samstag: 14h20–14h35 SA (Oberrüti)
Samstag: 15h25–15h45 AB (Oberrüti)
Samstag: 15h00–15h20 CE (Sins)
Sonntag: 13h30–13h50 SO (Oberrüti)
Sonntag: 12h25–12h45 BAS (Sins)
 - Gymnastique: Ni des échauffements ni des essais ne sont autorisés sur les terrains de compétition.

2 Installations et engins

- 2.1 L'organisateur prépare les installations de concours conformément aux prescriptions de concours des CSS jeunesse.

3 Cérémonies protocolaires

- 3.1 Les cérémonies protocolaires se déroulent au terme des concours, chaque jour de compétition pour toutes les disciplines.
- 3.2 Sur la base des inscriptions le titre de champion suisse sera décerné aux disciplines :

Gym aux agrès M17	AB, BAS, BF, CE, SA, SO
Gym aux agrès M13	SO, BAS
Gymnastique M17	GYB, GYHG, petite surface
Gymnastique M13	GYB, GYHG

Sur la base des inscriptions le titre de vainqueur de la discipline sera décerné aux disciplines:
Gymnastique aux agrès M17 BP, TR
Gymnastique U13 Petite surface

- 3.3 Les sociétés ayant terminé dans les premiers 40% du classement d'une discipline reçoivent une distinction à partir de la 4^e place. Les distinctions sont remises lors de la cérémonie protocolaire.
- 3.4 Aucun prix ni aucune distinction n'est remis avant ou après la cérémonie protocolaire. Il n'y pas d'envoi ultérieur.
- 3.5 Aucun classement n'est remis lors de la manifestation. Les classements seront publiés sur le site internet rapidement après de la cérémonie protocolaire.

Aarau, le 09.10.2024